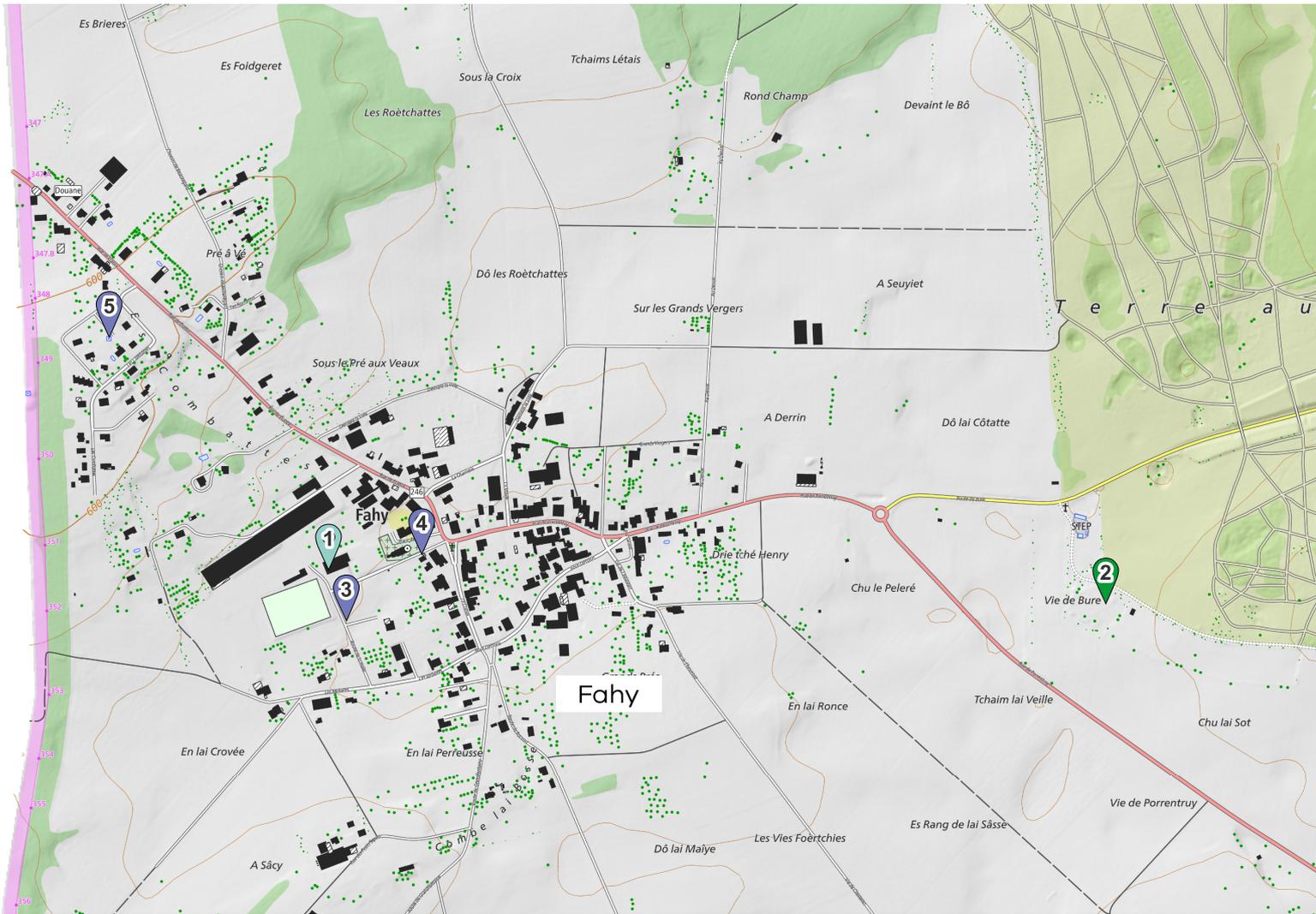




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Déchets verts  Robidog  Ecopoint

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Fahy



Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Mes ÉCOPOINTS (voir plan)

1 - Centre du village :

Verre, carton, boîtes de conserve, alu, huiles, textiles et chaussures, PET, dosettes de café, piles

2 - Décharge vers la STEP :

Déchets compostables, gazon, branches.

NOUVEAU : Benne pour le métal. Tout objet composé à 70% d'acier peut y être déposé.

Ouverture chaque samedi de 16h à 16h30.

Du 6 avril au 26 octobre 2024, ouverture aussi le mercredi de 18h à 18h30

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)** où je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Mes CENTRES DE TRI

Loca à Porrentruy : Tél. 032 466 76 66

lundi au vendredi : 07h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Quatre samedis/an de 8h à 11h00 : Janv. 6 / Avril 6 / Juillet 6 / Oct. 5.

Ramseyer SA à Courgenay : Tél. 032 471 15 52

lundi au vendredi : 07h00 à 11h45 et 13h15 à 17h15.

Centre Ecotri (Ramseyer) : lundi-mercredi-vendredi de 13h15 à 17h15.

2 samedis par mois de 09h00 à 11h45 aux dates suivantes : Janv. 6-20 / Fév. 3-17 / Mars 2-16 / Avril 6-20 / Mai 4-18 / Juin 8-22 / Juillet 6-20 / Août 10-24 / Sept. 7-21 / Oct. 5-19 / Nov. 9-23 / Déc. 7-21.

Station d'épuration de Porrentruy et Environs (SEPE) :

Chemin de Bonne-Fontaine 8

2900 Porrentruy

Tous les 3ème lundis du mois de 14h00 à 17h00, en cas de jour férié, report au 4ème lundi du mois.

Peintures, colles, solvants, détergents, acides, etc.

www.sepe-porrentruy.ch.

Contact et infos

Administration communale

Route de la Halle 79D

2916 Fahy

032 476 66 68

administration@fahy.ch

SACS-POUBELLE ou CONTENEURS AVEC PUCE

Taxe au volume : Sacs officiels SIDP à déposer dans les conteneurs semi-enterrés (Moloks).

Taxe au poids : Conteneurs 800L équipés d'une puce.

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012

Aux heures de bureau (tarif local)

Calendrier

Fahy

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	
L 1	Nouvel An			1	Lundi de Pâque		
M 2	Saint Berchtold			2			
M 3				3	Conteneurs pucés 1	Fête du travail	
J 4	Conteneurs pucés 1			4	2		
V 5		2	1	5	3		
S 6		3	2	6	4	1	
D 7		4	3	7	5	2	
L 8		5	4	8	6	3	
M 9	Conteneurs pucés 6	Conteneurs pucés 5	Conteneurs pucés 9	Conteneurs pucés 7	Conteneurs pucés 4	Conteneurs pucés	
M 10		7	6	10	8	5	
J 11		8	7	11	9	6	Déchets encombrants combustibles
V 12		9	8	12	10	7	
S 13		10	9	13	11	8	
D 14		11	10	14	12	9	
L 15		12	11	15	13	10	
M 16	Conteneurs pucés 13	Conteneurs pucés 12	Conteneurs pucés 16	Conteneurs pucés 14	Conteneurs pucés 11	Conteneurs pucés	
M 17		14	13	17	15	12	
J 18		15	Papier ficelé	18	Ferraille	16	Papier ficelé
V 19		16	15	19	17	14	
S 20		17	16	20	18	15	
D 21		18	17	21	19	16	Pentecôte
L 22		19	18	22	20	17	Lundi de Pentecôte
M 23	Conteneurs pucés 20	Conteneurs pucés 19	Conteneurs pucés 23	Conteneurs pucés 21		18	Conteneurs pucés
M 24		21	20	24	22	19	Conteneurs pucés
J 25		22	21	25	23	20	
V 26		23	22	26	24	21	
S 27		24	23	27	25	22	
D 28		25	24	28	26	23	Commemoration du plébiscite jurassien
L 29		26	25	29	27	24	
M 30	Conteneurs pucés 27	Conteneurs pucés 26	Conteneurs pucés 30	Conteneurs pucés 28	Conteneurs pucés 25	Conteneurs pucés	
M 31		28	27		29	26	
J		29	Déchets encombrants combustibles		30	27	Fête-Dieu
V			29	Vendredi Saint	31	28	
S			30			29	
D			31	Pâques		30	
L							
M							

Calendrier

Fahy

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2	Conteneurs pucés			1 Conteneurs pucés		
M 3				2		
J 4		1 Fête nationale Suisse		3		
V 5		2		4	1 La Toussaint	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9	Conteneurs pucés	6 Conteneurs pucés	3 Conteneurs pucés	8 Conteneurs pucés	5 Conteneurs pucés	3 Conteneurs pucés
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8 Papier ficelé	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8
L 15		12	9	14	11 Lundi de St Martin	9
M 16	Conteneurs pucés	13 Conteneurs pucés	10 Conteneurs pucés	15 Conteneurs pucés	12	10 Conteneurs pucés
M 17		14	11	16	13 Conteneurs pucés	11
J 18		15 Assomption	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23	Conteneurs pucés	20 Conteneurs pucés	17 Conteneurs pucés	22 Conteneurs pucés	19 Conteneurs pucés	17 Conteneurs pucés
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22 Déchets encombrants combustibles	19	24	21 Déchets encombrants combustibles	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30	Conteneurs pucés	27 Conteneurs pucés	24 Conteneurs pucés	29 Conteneurs pucés	26 Conteneurs pucés	24 Conteneurs pucés
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J		29 Ferraille	26	31 Papier ficelé	28	26
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31 Conteneurs pucés



Comment bien trier ?



Ordures ménagères sacs SIDP

A déposer dans les moloks à l'écopoint du centre du village.



Capsules Nespresso (aluminium)

A l'écopoint.



Déchets inertes (petites quantités)

Gobat Génie Civil, Courgenay, 032/471 02 20.
Loca, Porrentruy, 032/466 76 66.
Ramseyer, Courgenay, 032/471 15 52.



Papier

Tournées voir calendrier.



PET

A l'écopoint ou dans les conteneurs ad hoc des points de vente.



Médicaments

Aux points de vente.



Déchets encombrants combustibles

Tournées voir calendrier.
Max. 1m3 par ménage.



Textiles et chaussures

Dans les conteneurs de l'Ecopoint ou lors des collectes de Tell-TEX.



Piles et accumulateurs

A l'écopoint, aux points de vente ou aux centres de tri.



Aérosols

Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Selon la matière, à déposer avec l'alu, ou si symbole de danger avec les déchets spéciaux, sinon dans le sac poubelle officiel SIDP.



Ferraille (objets métalliques)

Tournées voir calendrier.
Objet métallique : max. 50 kg.

Benne à la décharge verte : tout objet composé à 70% d'acier peut y être déposé.
(voir les horaires d'ouverture).



Déchets compostables ménagers

A la décharge communale.



Tubes lumineux (néon) / LED

Aux points de vente ou aux centres de tri.



Berlingots / Briques à boissons

Dans des sacs poubelles officiels SIDP. Les emballages en carton pour lait et autres boissons sont des déchets composites et ne peuvent pas être recyclés avec le carton.



Aluminium et boîtes de conserve

A l'écopoint.



Déchets spéciaux des ménages

Aux points de vente; au SEPE, Chemin Bonne-Fontaine 8, Porrentruy 3ème lundi ou 4ème si 3ème férié de 14h00 à 17h00; sur rendez-vous au 032.466.33.66.



Sagex payants

Loca SA, Les Grandes Vies 42, Porrentruy. Dépôt payant. Pour des volumes inférieurs à 250 l : CHF 7.60. Par sac de 500 litres vendus sur site : CHF 15.20.



Cartouches d'encre pour imprimantes

Aux points de vente.



Carton propre

A l'écopoint.



Dépouilles d'animaux

Centre régional de ramassage des déchets carnés, La Rochette 51 - 2900 Porrentruy - tél. 079.816.33.67.
Si urgence police tél. 032.465.77.22.



Bois

Chez Ramseyer ou Loca.



CD

Prioritairement aux points de vente ou dans les sacs officiels SIDP.



Huiles minérales et végétales

A l'écopoint.



Appareils électriques et électroniques

Aux points de vente ou aux centres de tri. Fondation SENS www.erecycling.ch 043.255.20.00.



Plastiques agricoles

Chez Ramseyer ou Loca.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Ne concerne pas les restaurants. Seuls les restes de table des ménages peuvent être traités dans les inst. de traitement des déch. biogènes. Restes de viande, volaille, os, arrêtes, carcasse doivent être déposés dans un sac taxé.



Verre

A l'écopoint.



Pneus

Aux points de vente ou aux centres de tri.



Flacons en plastique avec bouchon

Dans les sacs officiels SIDP. Par les points de vente.



Cendres de bois

Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans les sacs officiels SIDP (si >1m3 peuvent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).





En combien de temps les déchets se dégradent-ils dans la nature ?



Boîte de conserve
200 ans



Journal
6 mois



Chewing-gum
5 ans



Mégot
5 ans



Canette ALU
300 ans



Sac en plastique
450 ans



Bouteille PET
500 ans



Bouteille en verre
5000 ans



Huile de vidange
8 ans



Mouchoir en papier
3 mois

La dégradation détériore uniquement l'aspect physique du déchet, les molécules se dispersent en gaz, en liquide toxique ou en micro-particules

Déchets encombrants ménagers admis lors du ramassage

Sont considérés comme déchets **encombrants ménagers** tous les objets mobiliers d'un ménage environ 1 m³ par ménage et par ramassage.

Exemple : lit, matelas, chaise, divan, canapé, fauteuil, tapis, armoire démontée, objet, jouet ne pouvant pas être mis dans un sac poubelle de 110 litres.

Dimension max. des déchets ménagers encombrants 150cmx100cmx50cm.
Max. 50 kg

Déchets ne faisant pas partie des encombrants :

- Ne sont pas admis tous les déchets ne provenant pas d'un ménage
- Les déchets en quantité trop importante (ne correspondant pas au paragraphe ci-dessus) provenant d'un débarras lors d'un déménagement ou d'un décès
- Les ordures ménagères (collectées par le service de ramassage)
- Les déchets en sac (tous les déchets pouvant être mis dans un sac de 110 litres sont considérés comme ordures ménagères)
- Les matériaux inertes provenant de travaux ou de l'extérieur (briques, tuiles, plaque d'éternit, pavés, dalles de jardins, etc.)
- Le bois provenant de travaux ou de l'extérieur (poutre, barrière, lames, parquet, etc.)
- Les déchets verts
- Les cadavres d'animaux (abattoir de Porrentruy)
- Les déchets des exploitations agricoles ou des entreprises
- Le PET (retour au magasin)
- Les ferrailles
- Le papier, le carton
- Le verre
- Les appareils électroménagers (ex. frigo, lave-linge, radio, aspirateur, etc.)

Tous les déchets non admis lors du ramassage peuvent généralement être déposés dans un centre de tri professionnel.